



Pôle Métier Eau

### Groupe Restreint Zones Humides

## PROTOCOLE POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES EN BRETAGNE

### Contexte

Sur le territoire breton, de nombreuses démarches d'inventaires des zones humides sont finalisées, en cours ou en projet. Les inventaires sont réalisés au niveau des communes ou des bassins versants, sous maîtrise d'ouvrage :

- des structures porteuses de SAGE ;
- des structures porteuses d'actions opérationnelles sur les bassins versants ;
- des EPCI ou des communes.

L'état des lieux sur la réalisation des inventaires terrain à l'échelle de la région Bretagne montre une **certaine hétérogénéité dans les méthodologiques employées**.

Les Commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE coordonnent et sont responsables de la qualité des inventaires (disposition 8E1 du SDAGE 2010-2015).

**Au niveau régional**, le groupe de travail restreint sur les zones humides (GTRZH) du pôle métier eau de GéoBretagne a mis en place une procédure pour la mise à disposition des données suivantes:

- Avancement de l'état des connaissances des zones humides en Bretagne ;
- Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X.

### Objectifs

#### 1) Diffuser les couches :

- Avancement de l'état des connaissances des zones humides en Bretagne afin de permettre aux citoyens de suivre l'avancement des inventaires de zones humides par commune en Bretagne et de connaître la caractérisation des méthodes utilisées pour leur réalisation (critères d'identification des zones humides, procédure de concertation et validation, etc.) ;
- Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X afin de mettre à disposition les données d'inventaires sur la plateforme GeoBretagne selon une procédure harmonisée au niveau régional.

#### 2) Faciliter la remontée des inventaires complets (bases gwern, etc) vers le FMA pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

### Qui a en charge l'organisation et la diffusion des données ?

Au niveau régional, il semble pertinent de considérer la **responsabilité de la diffusion des inventaires au niveau des SAGE**. En lien avec les maîtres d'ouvrage des inventaires (si différents de la structure porteuse du SAGE) et notamment les syndicats de bassin versant,

les structures porteuses de SAGE peuvent se charger ou accompagner l'administration des données zones humides (travail technique d'homogénéisation des données sur l'ensemble du territoire du SAGE, bancarisation, diffusion, mise à jour, mise en ligne sur Géobretagne ...).

### Comment ?

(Cf Annexe 1)

« Avancement de l'état des connaissances des zones humides en Bretagne »

- 1) Les structures porteuses de SAGE mettent à jour la couche « Avancement de l'état des connaissances des zones humides en Bretagne » pour les communes qui les concernent (en renseignant notamment la caractérisation des méthodes (cf B) Construction de l'attribut «CARACTERISATION») sur sollicitation du FMA.
- 2) Le FMA compile et dépose la couche « Avancement de l'état des connaissances des zones humides en Bretagne » sous GéoBretagne.
- 3) Le FMA renseigne les métadonnées de la couche « Avancement de l'état des connaissances des zones humides en Bretagne » déposée.

« Etat des connaissances des zones humides du bassin X »

- 1) Les structures porteuses de SAGE organisent, compilent les données d'inventaire et créent la couche « Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X ». Elles renseignent au minimum les attributs du tronc commun (cf : A) Tronc commun d'attribut pour les données « Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X et B) Construction de l'attribut «CARACTERISATION»). Elles pourront pour cela s'appuyer sur les outils développés en GTRZH et sur l'accompagnement technique du FMA.
- 2) Les structures porteuses de SAGE déposent la couche « Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X ». Les données sont rendues accessibles en consultation et en téléchargement (Obligations INSPIRE). Elles envoient également les données d'inventaires complètes (notamment les informations stockées sous gwern) au FMA.
- 3) Les structures porteuses de SAGE renseignent les métadonnées de la couche « Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X » déposée (cf C) métadonnées).

Il est souligné l'importance de ne pas attendre que toutes les données soient disponibles à l'échelle d'un territoire avant de diffuser les données sur Géobretagne.

**A) Tronc commun d'attributs pour la donnée « Etat des connaissances des zones humides sur le bassin X »**

Nom	indication	Type	Longueur	Commentaires	Construction
IZH_ID	IDENTIFIANT	String	20	Identifiant unique pour faciliter la compilation par un utilisateur qui téléchargera les données de différents territoires	« codeINSEE » + « identifiant habitat humide » Exemple : 17300_ID_PARTENAIRE Soit découpage communal si superposition avec plusieurs communes, soit centroïde
IZH_CARACT	CARACTERISATION	String	4	Cf B : Construction de l'attribut «CARACTERISATION»	Concaténation des 4 informations – critères, territoire, concertation, validation Ex : ABBC A : critères de l'arrêté du 24/06/2008 modifié B : inventaire réalisé à l'échelle communale B : concertation au niveau de la commune C : validation au niveau communal et du SAGE
IZH_DEBDAT	ANNEE_DEBUT	String	4	année de démarrage de l'inventaire	
IZH_FINDAT	ANNEE_FIN_TERRAIN	String	4	année d'achèvement de l'expertise de terrain	
IZH_VALDAT	ANNEE_VALIDATION_SAGE	String	4	année de validation au niveau du SAGE (si validation au niveau du SAGE)	
IZH_MOUV	MAITRE D'OUVRAGE	String	254		
IZH_COORD	COORDINATEUR	String	254		
IZH_GENREM	OBSERVATION, REMARQUE GENERALE	String	254		
IZH_CODCOR	CODE CORINE BIOTYPE	String	254		1-Si code principal existe = mettre code principal mais pas les codes secondaires (ex : 37.2) 2-Si code principal pas existant = concaténation des codes secondaires séparés par des « ; » (ex : 16.34; 22.43)
IZH_EUNIS	CODE EUNIS	String	254		Idem ci-dessus
IZH_ZHMAJ	DATE MISE A JOUR DE LA ZONE HUMIDE	String	10	Date de dernière mise à jour de l'objet ou attribut	JJ/MM/AAAA
AUTRES CHAMPS		Chaque structure peut agréger des champs complémentaires qui lui sont propres à la suite du tronc commun.			

## B) Construction de l'attribut «CARACTERISATION»

- **CRITERES** : critères utilisées pour identifier les zones humides sur le territoire inventorié (**attention** cette information disponible par zone humide ne donne pas le critère utilisé spécifiquement pour identifier et délimiter cette zone humide mais la **méthode utilisée globalement pour réaliser l'inventaire**)  
Liste de valeurs : CODE LETTRE (cf. tableau ci-après)
- **TERRITOIRE** : territoire de réalisation de l'inventaire  
Liste de valeurs : CODE LETTRE (cf. tableau ci-après)
- **CONCERTATION** : niveau de réalisation de la concertation (comités de suivi, groupe de travail...)  
Liste de valeurs : CODE LETTRE (cf. tableau ci-après)
- **VALIDATION** : niveau de validation de l'inventaire  
Liste de valeurs : CODE LETTRE (cf. tableau ci-après)

	<b>Critères</b>	<b>Territoire</b>	<b>Concertation</b>	<b>Validation</b>
A	Critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	A SAGE	A SAGE	A SAGE
B	Botanique suivant critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	B Commune	B Commune	B Commune
C	Pédologie suivant critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	C	C Commune et SAGE	C Commune et SAGE
D	Botanique et pédologie, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	D Autre collectivité	D Autre collectivité	D Autre collectivité
E	Botanique, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	E	E Autre collectivité et SAGE	E Autre collectivité et SAGE
F	Pédologie, critères non basés sur les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	F	F Commune et autre collectivité	F Commune et autre collectivité
G		G	G Commune, autre collectivité et SAGE	G Commune, autre collectivité et SAGE
H	Autre	H	H Autre	H Autre
I	On ne sait pas	I On ne sait pas	I On ne sait pas	I On ne sait pas
J		J	J Pas de concertation	J Pas de validation

## C) Métadonnées

Il est indispensable d'intégrer dans les métadonnées les explications concernant les attributs et les listes de valeurs afin de pouvoir utiliser les données dans de bonnes conditions.

Le dépôt sur Geobretagne de la couche « Etat des connaissances des zones humides du bassin X » doit être accompagnées d'avertissemens à renseigner dans les métadonnées.

*« Un inventaire de zones humides ne conditionne pas l'exercice de la police de l'eau qui s'applique sur toutes les zones qui correspondent à la définition de l'article L.211-1 du code de l'environnement, qu'elles soient inventoriées ou non.*

*Toute zone humide, même non inventoriée, est soumise à la réglementation en vigueur relative aux zones humides.*

*Malgré l'importance du travail effectué, des zones non humides peuvent avoir été prises en compte et, des zones humides peuvent avoir été oubliées.*

*Des mises à jour des données peuvent être réalisées.*

*L'utilisateur s'engage à :*

- être attentif à la méthode utilisée pour inventorier les zones humides (cf. table attributaire), à la dernière date de mise à jour.
- ne faire aucune utilisation de cet outil cartographique et des données présentées qui pourrait porter préjudice aux producteurs des données, aux coordonnateurs ou aux partenaires associés.
- respecter l'intégrité des données en cas d'utilisation **et faire mention de l'origine de la donnée.**

*Les producteurs et coordonnateurs des données ne pourront en aucun cas être tenus responsables des conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ces données. «*

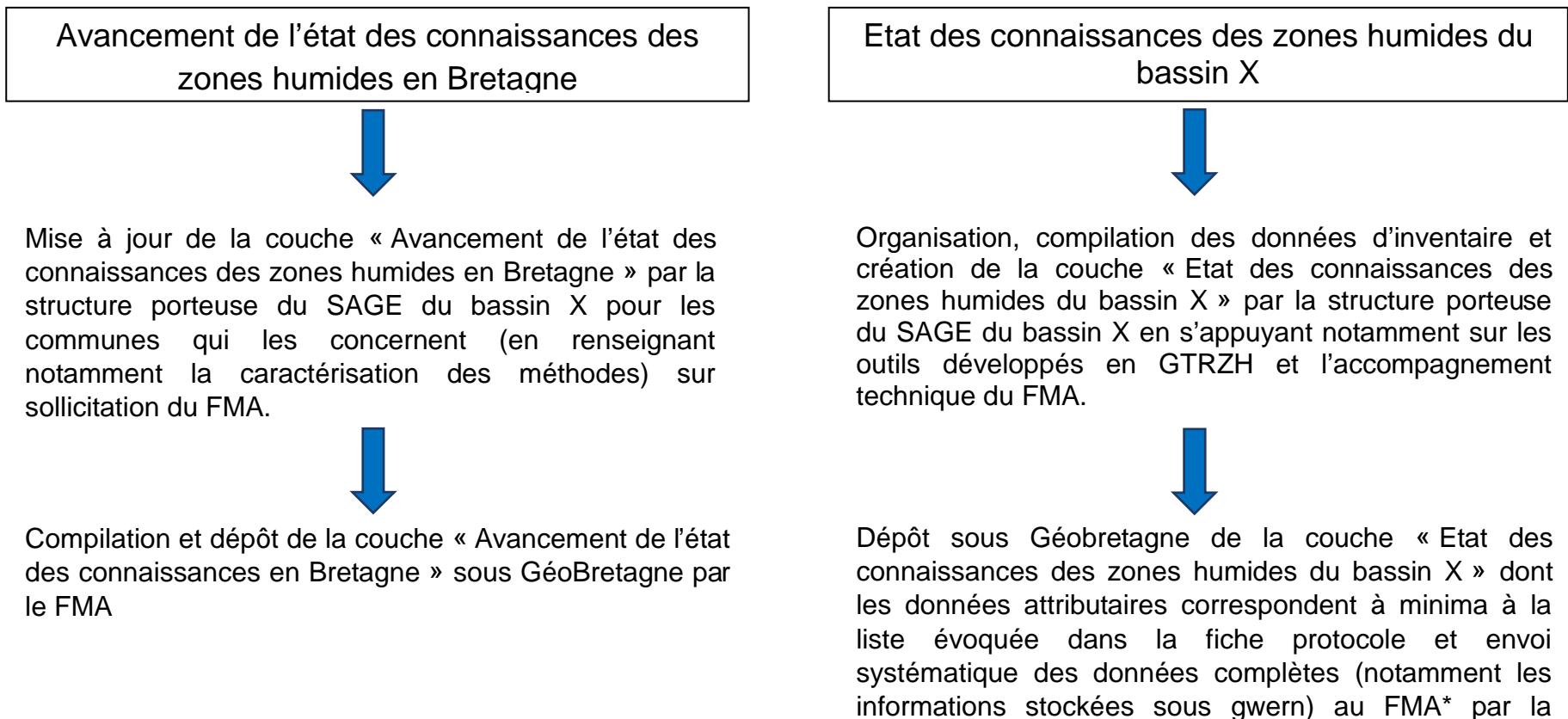
Rappel : Géobretagne organise des formations. Vous pourrez retrouver les programmes à l'adresse ci-après <http://cms.geobretagne.fr/formation>

## Contact

Fabien BLANCHET [fblanchet@forum-marais-atl.com](mailto:fblanchet@forum-marais-atl.com), 05 46 87 72 57



## Annexe 1 - La diffusion des données



\* Compilation des données d'inventaires dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Contact : Fabien BLANCHET, [fblanchet@forum-marais-atl.com](mailto:fblanchet@forum-marais-atl.com), 05 46 87 72 57.